

Plate-forme déchets verts & gravats

de KRUTH



Nous constatons une bonne fréquentation qui reste stable d'une moyenne de quatorze personnes par jour d'ouverture.

En 2015, les déchets verts représentaient le plus gros volume soit 62% de l'ensemble des déchets, puis les gravats pour 26% et enfin le bois pour 12%.

Un agent communal des services techniques sera à nouveau présent en 2016 sur la plate-forme, pour aider, guider et conseiller les utilisateurs.

L'équipe Municipale



La plate-forme de déchets verts est ouverte aux particuliers (les entreprises doivent prendre contact avec la mairie).

La plate-forme pour les gravats et le dépôt de bois, située à l'arrière de la plate-forme de déchets verts est réservée aux habitants du village et non aux entreprises.

Les coûts de la gestion sont supportés par la commune.

La quantité de déchets à déposer est limitée à 1m³ pour les gravats. En cas de travaux importants, il incombe aux propriétaires et aux entreprises de prévoir le coût de l'évacuation dans un centre de recyclage agréé.



Que peut-on déposer ?

Déchets verts : branchages, feuilles, gazon, taille de haies, petites souches sans terre et des déchets putrescibles du jardin.

Bois : planches, poutres et fenêtres en bois (sans vitres).

Gravats et terre : pierres, briques, béton, tuiles, carrelage et plâtre (sans isolant).

Qu'est-ce qui est interdit ?

Plastiques, pneus, batteries, cartons, fûts en tôle ou plastique, caoutchouc, métal, revêtement de sol pvc ou moquette ainsi que l'amiante.

